

DELIBERATION

81 (5.7)

Le 27 septembre 2018, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 septembre 2018

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, BRUEL, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, DURAND, JACOB, CEYTE, MARRET, RASCLARD, SEGUIN,

Procurations : Monsieur A. BEAL à Madame RIVIERE, Monsieur BROT à Monsieur SCHALK, Madame GIAUME à Madame DUCREUX, Monsieur FESSY à Monsieur PANGAUD,

Secrétaire : Madame FABRE

Objet : Avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Monsieur le Maire expose que l'on dénombre 44 207 logements locatifs sociaux sur le territoire de Saint-Etienne Métropole (SEM), lesquels sont gérés par 19 bailleurs sociaux et implantés sur 45 des 53 communes qui composent l'intercommunalité. Le marché locatif social est peu tendu dans notre région, et l'enjeu consiste à organiser l'accès à une information complète et harmonisée aux demandeurs de logements sociaux, et dans le même temps, d'assurer une gestion partagée de ces demandes.

Il explique à l'Assemblée que le plan partenarial de gestion élaboré par la Métropole est le résultat d'un travail collectif avec les communes membres de SEM, l'Etat, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, et d'autres partenaires.

D'une durée de 6 ans, il porte sur la période 2018-2023, et définit quatre objectifs :

- ✚ L'accueil et l'information des demandeurs de logement social,
- ✚ La gestion partagée de la demande,
- ✚ La prise en compte des situations nécessitant un traitement particulier,
- ✚ La gestion des demandes de mutation internes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20180928-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2018

Affichage : 01/10/2018



DELIBERATION

81 (5.7)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information de demandeurs élaboré par SEM.
- **EMET** un avis défavorable sur l'accueil et l'information des demandeurs de logement social au niveau de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ledit plan.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 28 septembre 2018

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

